

Jugement en algerie curatelle d'un parent

Par korinekorine, le 30/10/2018 à 11:48

Bonjour,

merci de bien vouloir repondre a ma question.

un jugement curetelle pour la gestion administratif et financiere en algerie pour mon pere agée et malade qui a un compte de sa retraite en france est valable en France ou nom?

Je reside en algerie et jai trasmet le dossier a la banque le 25 septembre a ce jour pas de reponse juste un mail m'informons que le dossier est trasmet au service interne de la banque

Par youris, le 30/10/2018 à 13:25

bonjour,

pour être exécutoire en france, un jugement étranger doit obtenir l'exequature d'un tribunal français.

voir ce lien:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F576

salutations